

# Info-Flash

## Santé Sécurité Environnement

Vendredi 27 février 2026  
Numéro 2026 – SSE 04

### ⇒ Travail en période de froid

Nous tenons à votre disposition une infographie sur le travail en période de froid.

### ⇒ Qualité acoustique des espaces ouverts

L'INRS a élaboré un outil destiné à faire une première évaluation de la qualité acoustique d'un bureau ouvert ou d'une zone particulière de cet espace.

Cette [grille d'évaluation](#) a pour but de mettre en évidence les principaux points de faiblesse acoustiques du local et de son aménagement. Elle s'inscrit dans le cadre du niveau 1 de la démarche d'analyse proposée dans la brochure INRS ED 6402 – Environnement sonore en bureaux ouverts : évaluation de la gêne et démarche d'amélioration qui propose 4 niveaux d'action :

- 1er niveau : observation de l'environnement physique de travail,
- 2e niveau : analyse de l'activité,
- 3e niveau : évaluation de la perception de l'environnement sonore par les salariés,
- 4e niveau : évaluation quantitative de l'acoustique de l'espace de travail.

Cet outil est essentiellement basé sur des observations. Il contribuera à identifier des actions de prévention en ciblant les principaux facteurs de risque.

### ⇒ Utilisation des équipements laser manuels pour des opérations de soudage, décapage et découpe

L'INRS met en garde contre les équipements laser manuels utilisés pour des opérations de soudage, décapage et découpe.

Les équipements laser manuels utilisés pour des opérations de soudage, décapage et découpe, se développent très rapidement dans les entreprises. Toutefois, selon l'INRS, leur souplesse d'emploi et leur efficacité technique s'accompagnent de **situations d'exposition à des dangers spécifiques, liées notamment à la proximité immédiate entre l'opérateur et la zone d'interaction laser-matière.**

L'institut publie donc un [communiqué](#) pour alerter sur des risques multiples et souvent combinés.

### ⇒ Focus INRS sur la fiche d'entreprise

L'INRS propose un [focus juridique](#) sur la fiche d'entreprise et détaille ses apports concrets à la démarche de prévention.

Le focus se présente sous la forme de 7 questions-réponses, notamment : Qu'est-ce que la fiche d'entreprise ? Qui élabore la fiche d'entreprise ? Quand la fiche d'entreprise doit-elle être créée et mise à jour ? Quel est son contenu ? À qui est destinée la fiche d'entreprise et qui peut la consulter ?